

Affaire suivie par :

Guillaume Le Toullec

t : 02.23.30.61.11

t : 06.71.55.51.86

@ : guillaume.letoullec@enercon.de

Préfecture de la Loire-Atlantique

Monsieur le Préfet

6 quai Ceineray

44035 NANTES Cedex 01

Longueil S^{te} Marie, le 16 janvier 2019

Objet : Remarque sur l'avis de la MRAe

LRAR : 1A 156 087 8278 4

Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique,

Nous avons déposé une demande d'autorisation unique le 16 novembre 2016 pour un projet de cinq éoliennes sur la commune de Campbon. Ce dossier a été déclaré complet et régulier par un courrier en date du 11 septembre 2017

La Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe) a émis un avis en date du 10 décembre 2018.

Conformément à l'article L122-1 V du Code de l'Environnement, nous vous transmettons par la présente notre réponse écrite et avons l'honneur de vous indiquer que cet avis n'appelle pas de remarque de notre part.

En vous souhaitant une bonne réception et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.

SEPE Lande du Moulin

Christof Büttner, gérant

P/O Le Toullec Guillaume

